

**DELIBERATION N°18112025-08**  
**Séance du 18 Novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry à partir de la délibération 18112025-02 - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent - VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine - MOLINE Cécile à partir de la délibération 18112025-02.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Date d'affichage : 10 novembre 2025

Secrétaire de séance : GANÉ Séverine

**Objet : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE SCOLAIRE 2025-2026 DE POILLÉ**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la garderie scolaire de Poillé sur Vègre est un service payant depuis 2021, proposé à tous les enfants scolarisés dans le SIVOS de la Vègre.

A la rentrée 2025, la commune de Poillé reconduit l'organisation, à savoir l'accueil de tous les enfants avec une participation financière forfaitaire des familles à hauteur de 1,50 € pour le matin (de 7h30 à 8h50), 2,00 € pour le soir (16h30 à 18h30) et 3,00 € pour la journée et une participation financière des communes de domiciliation ou du SIVOS à hauteur de 1 euro/jour/enfant.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le renouvellement de la convention à établir entre la commune de Poillé sur Vègre et la commune d'Asnières sur Vègre pour l'année scolaire 2025-2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention entre la commune d'Asnières sur Vègre et la commune de Poillé sur Vègre, sur les conditions financières de participation de la commune d'Asnières sur Vègre aux frais de fonctionnement de la garderie scolaire 2025-2026 de Poillé sur Vègre, à savoir 1 euro/jour/enfant.**

Pour copie conforme,  
**Le Maire,**  
Jean-Louis LEMARIÉ



**Le secrétaire de séance,**



Accusé de réception en préfecture  
072-217200104-20251118-18112025-08-DE  
Date de réception préfecture : 20/11/2025